

DECRET N° 2002-303 du 9 Août 2002  
portant inscription au Tableau  
d'Avancement des officiers des  
Forces Armées Congolaises.-  
(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS: Vu l'Acte Fondamental;

DCF/DGAF Vu la Loi n°17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et  
recrutement des Forces Armées de la République du Congo;

Vu la Loi n°11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et  
fonctionnement des Forces Armées Congolaises;

P.O.  Vu l'Ordonnance n°4/99 du 29 juin 1999, portant organisation  
et fonctionnement de la Police;

Vu l'Ordonnance n°4/2001 du 5 février 2001, portant statut gé-  
néral des militaires et des gendarmes;

DBF/DGAF Vu le Décret n°70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement  
dans l'Armée Populaire Nationale;

Vu le Décret n°2001/193 du 11 avril 2001, portant création du  
Comité de Défense;

P.O.  Vu le Décret n°2001/198 du 11 avril 2001, portant attribution  
et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

Vu ensemble, les Décrets n°99/1 du 12 janvier 1999 et 2001/219  
du 8 mai 2001, portant nomination des membres du Gouvernement;

DGAF/MDN Vu l'Instruction ministérielle n°002/MDN/DIE du 2 juillet 1991,  
telle que modifiée par l'Instruction ministérielle n°00048/  
MDN/FAC/DIE du 30 novembre 1993, sur l'avancement à titre  
Ecole. 

.../...

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

DECRETE:

Article Premier: Est inscrit au Tableau d'Avancement des officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 1998 (régularisation).

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

AVANCEMENT ECOLE:

MACROECONOMIE APPLIQUEE:

Aspirant B E R Y

Anicet Nicaise

CS

Article 2: Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 Août 2002

Denis BASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Ministre à la Présidence,  
chargé de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et du Budget,

LEKOUNDZOU-Itihi-Ossétoumba.-

Mathias D Z O N.-